



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Marguerite de Navarre
Bourges

POLITIQUE INTERNATIONALE

Politiques et procédures en matière d'ouverture internationale
au lycée Marguerite de Navarre

Rentrée 2025



LYCÉE | MARGUERITE
BOURGES | DE NAVARRE

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
DU LYCÉE DES LANGUES...	3
DES PARCOURS D'ENSEIGNEMENT VARIÉS ...	3
... QUI S'INSCRIVENT DANS UNE LOGIQUE TERRITORIALE...	3
...VALORISÉS PAR DES CERTIFICATIONS	4
...VERS LE LYCÉE INTERNATIONAL	4
LES PARTENAIRES	4
LES PARCOURS TRANSVERSAUX	4
LES LABELS	5
LE B-A-BA DE LA MOBILITÉ	6
LE BUREAU DES MOBILITÉS INTERNATIONALES	6
LES MOBILITÉS ENTRANTES	6
LES MOBILITÉS SORTANTES	6
LA PRISE EN COMPTE DES ÉLÈVES ÉLOIGNÉS DES MOBILITÉS	7
LES MOBILITÉS INDIVIDUELLES D'ÉLÈVES	8
QUELS SONT LES ACTEURS IMPLIQUÉS ?	8
QUELLES SONT LES ÉTAPES ?	8
QUELS SONT LES FINANCEMENTS ?	9
LES MOBILITÉS COLLECTIVES D'ÉLÈVES	10
QUELS SONT LES ACTEURS IMPLIQUÉS ?	10
QUELLES SONT LES ÉTAPES ?	10
QUELS SONT LES FINANCEMENTS ?	10
LES MOBILITÉS INDIVIDUELLES POUR LES PERSONNELS	11
QUELS TYPES DE MOBILITÉS SONT ENVISAGEABLES ?	11
QUELS SONT LES ACTEURS ?	11
QUELS SONT LES FINANCEMENTS	11

Du lycée des langues...

Des parcours d'enseignement variés ...

Les parcours de langue au lycée Marguerite de Navarre ont pour vocation :

- De renforcer l'attractivité du lycée en rendant visibles les parcours singuliers impliquant les LVC ;
- D'enrichir l'offre de parcours d'excellence en langues quelles que soient les spécialités choisies par les élèves ;
- De répondre à la demande des familles de l'ensemble du département d'accéder à une offre de parcours linguistiques ambitieux et identifiés

Au lycée Marguerite de Navarre, les élèves suivent un enseignement de langues dans le tronc commun en choisissant :

- Une langue vivante A : anglais
- Une langue vivante B choisie parmi l'allemand, le chinois, l'espagnol et l'italien
- Une langue vivante C facultative choisie parmi le chinois, l'italien et le russe.

Par ailleurs, les élèves peuvent s'inscrire dans l'un des deux **parcours linguistiques valorisés au baccalauréat général** :

- Une section européenne anglaise (en enseignement scientifique) ou espagnole (en sciences économiques et sociales) ;
- Un baccalauréat français international britannique (BFI) avec, au choix :
 - un parcours trilingue : français + anglais + allemand ou espagnol
 - un parcours quadrilingue : français + anglais + allemand ou espagnol + chinois ou italien ou russe

Pour plus d'information sur le BFI, consultez le lien suivant : [Baccalauréat Français International \(BFI\)](#)

Pour ces enseignements, les élèves bénéficient du soutien de trois assistantes ou assistants de langues en chinois, espagnol et anglais qui assurent près de 800 heures d'accompagnement.

Les élèves qui intègrent la **filière technologique tertiaire** à partir de la Première, bénéficient obligatoirement d'un enseignement technologique en anglais (ETLV).

Ces parcours sont en cohérence avec la politique d'internationalisation mise en œuvre tant au niveau départemental qu'au niveau académique.

... qui s'inscrivent dans une logique territoriale...

Le lycée est actuellement engagé dans un travail de structuration de parcours en lien avec les collèges du secteur afin de construire une offre cohérente et sans rupture.

Le renforcement de l'offre linguistique est en cours dans les écoles élémentaires (développement de l'EMILE) et dans plusieurs collèges du département dans lesquels murissent des projets d'ouverture de sections internationales (notamment le collège Jean Renoir à Bourges). C'est la même logique de mise en cohérence qui prévaut dans la **structuration d'un enseignement en LVB** :

- De chinois aux collèges St Exupéry à Bourges et Louis Armand à St Doulchard
- D'italien aux collèges St Exupéry et Émile Littré à Bourges.

Par ailleurs, cette politique d'établissement s'intègre parfaitement dans le cadre de la nomination de la ville de Bourges comme [Capitale européenne de la culture en 2028](#).

...valorisés par des certifications

Au cours de leur scolarité, les élèves impliqués dans un dispositif linguistique obtiennent une certification qui atteste de leur niveau dans le cadre européen de référence en langues (CECRL) ;

- Cambridge English Certificate par l'université de Cambridge en anglais ;
- Diploma de Español como Lengua Extranjera (DELE) par l'Institut Cervantes en espagnol ;
- Deutsches Sprachdiplom par la Kultusministerkonferenz en allemand ;
- Hanyu Shuiping Kaoshi (HSK) par le Hanban en chinois

En 2023, 50 élèves ont obtenu une certification, 75 en 2024 et 80 en 2025 ce qui représente le tiers de nos élèves en Terminale générale.

L'établissement a par ailleurs obtenu le label CertiLingua® qui permettra de valoriser les compétences linguistiques et interculturelles de nos élèves dans deux langues étrangères au niveau B2..

...vers le lycée international

Les partenaires

Historiquement engagé dans de nombreux partenariats au gré des échanges virtuels ou physiques, le lycée s'est recentré depuis la fin de la pandémie, sur la mise en place de relations solides et privilégiées avec les établissements suivants :

- Le Maria Theresia Gymnasium d'Augsburg (Allemagne) ;
- Le lycée linguistique Liceo Pascoli de Florence (Italie) ;
- St Columba's School à Kilmacolm (Ecosse) ;
- IES Fernando Herrera à Séville (Espagne) ;
- Lycée Mäkelänrinne à Helsinki (Finlande)

Ces partenariats sont actifs et débouchent sur des mobilités collectives dans le cadre d'Erasmus+ ou de programmes régionaux (i.e. en ce qui concerne l'Ecosse).

À cela s'ajoute le développement de mobilités individuelles d'élèves ainsi que la mise en place de mobilités de personnels.

Le lycée Marguerite de Navarre exprime aujourd'hui l'ambition d'intégrer une dimension internationale dans l'ensemble des activités de l'établissement en incluant tous les pôles (direction, administration, gestion, enseignement, technique et vie de l'élève) et en développant les projets transversaux dans le cadre du projet d'établissement.

Les parcours transversaux

Dans le cadre du projet d'établissement, le lycée s'est engagé à :

- Développer des projets pédagogiques et culturels autour du bien-être et de la santé ;
- Favoriser l'engagement, la créativité, la coopération, le développement de soi et l'autonomie

Cette ambition est portée par l'ensemble des équipes, soit au niveau des projets pédagogiques réalisés par les enseignants, soit au sein du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), très impliqué dans la mise en œuvre d'actions autour de la lutte contre le harcèlement, la prévention des addictions, la santé alimentaire, la santé sexuelle, l'estime de soi, la lutte contre les discriminations, la prévention contre la violence et l'éducation au développement durable.

De plus, l'implication des élèves est forte et les activités sont nombreuses à travers les projets initiés par le

conseil de la vie lycéenne (CVL) et la maison des lycéens (MDL).

Pour l'ensemble de ces domaines, le lycée souhaite, avec une équipe pluridisciplinaire, explorer les pratiques en place dans les établissements partenaires en vue de créer des activités visant à garantir un environnement scolaire sain et porteur d'espoir, renforçant ainsi la santé mentale et les compétences psychosociales de nos élèves.

Les labels

L'établissement est impliqué dans une démarche visant à sécuriser et valoriser ses engagements et a obtenu les labels suivants :

- Label Euroscol pour son engagement à l'Europe et à l'international (en 2025) ;
- Label Edusanté pour la promotion de la santé (niveau II) au service du bien-être et de la réussite des élèves (en 2025) ;
- Label Eco-lycée (niveau argent) pour valoriser son implication dans une démarche de développement durable (depuis 2022).

Fort de ses partenariats solides et de son expérience importante dans la mise en place de projets internationaux, le lycée renforce son engagement européen en développant les projets de mobilités individuelles et collectives tant pour les élèves que pour les personnels. **Dans cette perspective, le programme ERASMUS+ a vocation à devenir le pilier de notre politique d'ouverture internationale.** Déjà membre du consortium académique accrédité auprès de l'agence Erasmus+, le lycée a obtenu en 2024 une accréditation directe à Erasmus dans l'enseignement scolaire (KA120-SCH).

Le B-A-BA de la mobilité

Le bureau des mobilités internationales

Le bureau des mobilités internationales est une structure spécifique mise en place pour accompagner l'organisation des mobilités internationales individuelles et collectives tant pour les porteurs de projets (familles et équipes pédagogiques) que pour les services administratifs et financiers.

Cette structure, coordonnée par le secrétariat de scolarité, a une double vocation :

- **Piloter la mise en œuvre de la politique de l'établissement en matière de mobilité internationale** autour de la direction, du secrétariat de scolarité, du service de gestion, de l'enseignante référente aux relations européennes et internationales ainsi qu'un ou deux enseignants impliqués dans un projet de mobilité.
Ses missions peuvent concerner les appels à projets (i.e. Erasmus+, Ofaj, bourses AEFE, dispositifs de la région Centre Val-de-Loire, ...), les projets de partenariats avec les établissements étrangers, les modalités d'accueil des élèves étrangers, ... Il s'agit donc de proposer un cadre applicable à la réalisation de projets internationaux et de une à trois réunions annuelles sont envisagées pour y parvenir.
- **Coordonner la réalisation des projets individuels et collectifs de mobilité.** Cette mission de coordination relève désormais au secrétariat de scolarité qui constitue la porte d'entrée de tout projet de mobilité pour les porteurs de projets.
 - Pour les mobilités individuelles, une procédure a été formalisée. Elle est accessible ici via Netocentre : <https://lycees.netocentre.fr/publisher/view/item/35874>
 - Pour les mobilités collectives, les procédures peuvent varier selon l'origine du financement. Il importe donc de réunir l'ensemble des parties prenantes au moment où le projet émerge :
 - Le, la ou les porteurs de projets ;
 - Le service de gestion
 - Le service de scolarité
 - La direction

La mise en place du bureau de la mobilité internationale doit permettre de clarifier le rôle de chacun en matière d'organisation, de faciliter la coordination des projets et de formaliser le cadre dans lequel les projets internationaux s'inscrivent.

Les projets internationaux sont exclusivement fondés sur un échange. Ils impliquent donc à la fois une mobilité entrante et une mobilité sortante.

Les mobilités entrantes

Elles constituent un moment privilégié au cours duquel l'élève accueilli est en immersion dans sa famille d'accueil et est intégré dans les activités de l'établissement selon les dispositions prévues dans le contrat pédagogique. Les situations de communication sont donc l'occasion de mettre en œuvre et de développer les capacités interculturelles des élèves, en particulier pour ceux qui ne participent pas à l'échange.

Les mobilités sortantes

Temps fort de l'échange, les mobilités sortantes doivent permettre à la fois de renforcer les compétences en langues étrangères mais aussi d'autres aspects tout aussi essentiels tel que l'autonomie, l'ouverture culturelle, l'adaptabilité à un contexte différent et la maturité.

Pour les mobilités individuelles, le temps d'immersion se situe généralement autour de 4 semaines. Durant cette période, la communication avec le lycée Marguerite de Navarre est maintenue, par le biais de Pronote pour les activités prévues dans le contrat pédagogique et par le biais de l'enseignant référent désigné qui assure le lien avec l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil.

La prise en compte des élèves éloignés des mobilités

Le lycée Marguerite de Navarre apporte une attention toute particulière à la situation des élèves qui, du fait de leur condition, peuvent se retrouver à l'écart d'une mobilité individuelle ou collective.

L'établissement a déjà apporté la preuve que les freins pouvant tenir les familles éloignées d'un projet de mobilité n'empêchent pas les élèves de participer aux échanges. Il continuera à veiller à ce qu'aucun élève ne soit exclu d'une mobilité pour des questions de genre, de religion, de handicap ou financière.

Ces principes d'inclusion figurent dans l'ensemble des politiques du lycée qui donnent la priorité aux élèves ayant moins d'opportunités pour participer aux mobilités.

Le lycée a acquis une expérience dans la gestion de ces situations particulières auxquelles toute la communauté scolaire est déjà fortement sensibilisée.

Les mobilités individuelles d'élèves

Quels sont les acteurs impliqués ?

Un projet de mobilité individuelle à l'international nécessite un engagement important des familles qui en expriment le souhait et fait intervenir les interlocuteurs suivants :

- Le **bureau de la mobilité internationale (BMI)** qui, au sein de l'établissement, recense les projets en suit la réalisation. Ce bureau, coordonné par Alexandre Vaullerin, en charge du secrétariat de la scolarité, est accessible par téléphone (02.48.67.81.40) ou par courriel (scolarite.m2n@ac-orleans-tours.fr). Il est la porte d'entrée de tout projet.
- Le **professeur référent** pendant le séjour à l'étranger et, d'une manière plus générale, l'ensemble de l'équipe pédagogique amenée à prendre en compte le temps passé dans un établissement étranger dans le déroulement de la scolarité.
- Le **service de gestion**, notamment lorsque l'élève est boursier, interne ou bénéficie d'un financement Erasmus+.
- L'**établissement d'accueil** qui doit être en capacité de valider le contrat pédagogique et d'accueillir un élève sur la base d'une organisation très spécifique.
- La **délégation académique aux relations européennes, internationales et de coopération** (Dareic) qui instruit les demandes de financement Erasmus+.
- La **famille d'accueil** de l'élève pendant le séjour à l'étranger.

Quelles sont les étapes ?

- Information à destination du BMI concernant le projet en indiquant :
 - Le pays ciblé ;
 - Le souhait de réaliser la mobilité sous la forme d'un échange ou non ;
 - L'existence d'un établissement identifié ;
 - La durée et la période envisagée.
- Ouverture par le BMI d'un fil de discussion dans Pronote via l'onglet Communication/ Discussions sous le format NOM_Prénom_Suivi du dossier de mobilité internationale qui servira aux échanges de documents et au suivi du dossier en temps réel par l'ensemble des interlocuteurs impliqués.
- Identification d'un professeur référent au sein de l'équipe pédagogique pour coordonner les aspects pédagogiques du projet ;
- Rédaction par le BMI d'un contrat pédagogique entre le lycée Marguerite de Navarre et l'établissement d'accueil. Cela permet de prendre en considération le temps passé à l'étranger dans la scolarité de l'élève. Si le projet est éligible au programme Erasmus+, le contrat pédagogique doit par ailleurs être validé par la Dareic avant d'être signé par les parties prenantes.
- Organisation par la famille du départ de l'élève et de l'arrivée dans la famille d'accueil.
- Rédaction par l'élève, à son retour, d'un court bilan de son expérience.

Quels sont les financements ?

En matière de financement, deux options sont possibles :

- Le projet est intégralement financé par la famille. Dans ce cas, le lycée :
 - Prend en compte le temps passé à l'étranger dans la scolarité de l'élève sur la base des éléments mentionnés dans le contrat pédagogique ;
 - Accompagne la famille dans l'accomplissement des démarches.
- Le projet bénéficie d'une bourse Erasmus+. Dans ce cas, le lycée :
 - Coordonne la constitution du dossier en lien, le cas échéant, avec la Dareic ;
 - Reverse l'intégralité de la bourse Erasmus+ à la famille qui prend alors en charge les dépenses liées au voyage et aux conditions de vie locales.

Pour bénéficier d'une bourse Erasmus+, le projet doit faire l'objet d'un échange scolaire, la réciprocité étant un élément important de la philosophie portée par l'agence européenne. Cette condition peut ne pas être satisfaite si l'élève est boursier (quel que soit le taux).

Enfin, le lycée peut proposer aux familles qui se sont manifestées de solliciter les établissements partenaires pour la mise en place d'un échange Erasmus+.

Les mobilités collectives d'élèves

Quels sont les acteurs impliqués ?

Un projet de mobilité collective à l'international nécessite un engagement important des équipes qui en expriment le souhait et fait intervenir les interlocuteurs suivants :

- Le **bureau de la mobilité internationale (BMI)** qui, au sein de l'établissement, recense les projets en suit la réalisation. Ce bureau, coordonné par Alexandre Vaullerin, en charge du secrétariat de la scolarité, est accessible par téléphone (02.48.67.81.40) ou par courriel (scolarite.m2n@ac-orleans-tours.fr). Il est la porte d'entrée de tout projet.
- Les **professeurs référents** qui ont la charge du projet pédagogique.
- Le **service de gestion** qui a la responsabilité de la partie financière du projet en lien avec le consortium académique.
- L'**établissement partenaire** qui doit avoir la capacité de valider le contrat pédagogique et d'accueillir le groupe sur la base d'une organisation bien définie.
- La **délégation académique aux relations européennes, internationales et de coopération** (Dareic) qui instruit les demandes de financement Erasmus+
- Les **familles d'accueil** des élèves pendant le séjour à l'étranger.

Quelles sont les étapes ?

- L'équipe porteuse du projet informe le BMI auquel elle transmet les informations suivantes :
 - Le pays ciblé et l'établissement partenaire ;
 - Les élèves et accompagnateurs concernés ;
 - La durée et la période envisagée ;
 - Le projet pédagogique.
- Organisation par le BMI d'une réunion de calage pour étudier les éléments du dossier et arrêter les principes du financement (dispositifs régionaux, consortium académique, établissement...).
- Rédaction par l'équipe d'un contrat pédagogique entre le lycée Marguerite de Navarre et l'établissement partenaire. Si le projet est financé par le consortium académique, le contrat pédagogique doit par ailleurs être validé par la Dareic avant d'être signé par les parties prenantes.
- Organisation d'une réunion d'information avec les familles.

Quels sont les financements ?

D'une manière générale, les financements d'un projet de mobilités collective fait intervenir trois acteurs :

- Le lycée dans le cadre de sa politique budgétaire ;
- Un organisme partenaire :
 - La région Centre-Val de Loire qui permet de financer un à deux projets via les dispositifs *100% mobilité* ;
 - Le consortium académique (IFPRA) accrédité auprès de l'agence Erasmus + ;
 - L'accréditation directe de l'établissement auprès d'Erasmus+ ;
- Les familles qui peuvent être sollicitées et contribuer au financement de la mobilité. Le fonds social peut être sollicité pour aider les familles à financer leur participation.

Pour bénéficier d'une bourse Erasmus+, le projet doit :

- Faire l'objet d'un échange scolaire, la réciprocité étant un élément important de la philosophie portée par l'agence européenne.
- Proposer des activités pédagogiques entre les élèves des établissements partenaires qui aboutissent à une production commune.

Les mobilités individuelles pour les personnels

Quels types de mobilités sont envisageables ?

Les mobilités pour les personnels permettent de répondre à deux objectifs :

- Renforcer ses compétences linguistiques. C'est notamment le cas pour les professeurs impliqués dans l'enseignement d'une discipline non linguistique dans le cadre d'une section européenne, du BFI ou de l'ETLV.
Cette possibilité s'adresse aussi aux enseignants qui souhaitent s'investir dans l'enseignement d'une discipline non linguistique.
- Créer, dans le cadre de partenariats existants ou potentiels, des liens avec une équipe pédagogique :
 - Observer, analyser ou comparer des pratiques pédagogiques dans un domaine particulier ;
 - Concevoir et préparer un projet pédagogique disciplinaire, interdisciplinaire ou transversal qui a vocation à être mis en œuvre ultérieurement.

Quels sont les acteurs ?

Un projet de mobilité individuelle nécessite un engagement important des personnels concernés et fait intervenir les interlocuteurs suivants :

- Le **bureau de la mobilité internationale (BMI)** qui, au sein de l'établissement, recense les projets en suit la réalisation. Ce bureau, coordonné par Monsieur Vaullerin, en charge du secrétariat de la scolarité, est accessible par téléphone (02.48.67.81.40) ou par courriel (alexandre.vaullerin@ac-orleans-tours.fr). Il est la porte d'entrée de tout projet.
- Le ou les **personnels concernés**.
- Le **service de gestion** qui a la responsabilité de la partie financière du projet en lien avec le consortium académique.
- L'**établissement partenaire** qui doit avoir la capacité de valider le contrat pédagogique et d'accueillir le personnel sur la base d'une organisation prévue.
- La **délégation académique aux relations européennes, internationales et de coopération** (Dareic) qui instruit les demandes de financement Erasmus+.

Un bilan sera formalisé suite à la mobilité.

Quels sont les financements

Sauf exception, seuls les fonds Erasmus seront mobilisés pour financer les mobilités de personnels via le consortium académique ou l'accréditation directe du lycée auprès de l'agence européenne. Les dépenses prises en charge peuvent concerner l'hébergement et le transport.

Nous contacter

LYCÉE MARGUERITE DE NAVARRE

50 rue de Vauvert
18024 Bourges Cedex
T 02 48 67 81 40

marguerite-de-navarre.fr

ce.0180006j@ac-orleans-tours.fr



LYCÉE | MARGUERITE
BOURGES | DE NAVARRE

Dossier suivi par : Philippe COURJAULT - Proviseur

Référence : C:\Users\philippe.courjault\Nextcloud\00-M2N\Politique internationale\Politique internationale-Rentrée 2025.docx